

Bilan annuel de la surveillance et de la
lutte contre les moustiques vecteurs de
maladies humaines

Nouvelle-Aquitaine - Lot 3

Corrèze

2025





Bilan annuel de la surveillance et de la lutte contre les moustiques vecteurs de maladies humaines

Nouvelle-Aquitaine – Lot 3

Corrèze

2025

Sommaire

1. Synthèse du département	5
2. Bilan de la surveillance	6
2.1 Surveillance par piégeage.....	7
2.1.1 Réseau de surveillance.....	7
2.1.2 Résultats	7
2.1.3 Focus sur les points d'entrée et les sites sensibles	10
2.2 Surveillance par signalements citoyens.....	11
2.3 Bilan de la surveillance	13
3. Bilan des opérations de lutte anti-vectorielle	15
3.1 Données générales	15
3.2 Dengue, chikungunya, Zika, fièvre jaune.....	17
3.2.1 Cas importés	17
3.2.1 Circulations autochtones.....	18
3.3 West-Nile et Usutu	20
4. Autres actions réalisées	20
4.1 Actions de mobilisation sociale	20
4.2 Sollicitations médiatiques.....	20
Annexes de la Corrèze (19)	21

En application de l'article R. 3114-11 du code de la santé publique, les Agences Régionales de Santé (ARS) sont chargées de la surveillance entomologique des insectes vecteurs et de l'intervention autour des nouvelles implantations, ainsi que des mesures de prospection, traitements et travaux autour de lieux fréquentés par les cas humains.

Pour mettre en œuvre ces missions, les ARS disposent des éléments de cadrage fournis par l'arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux modalités de mise en œuvre des missions de surveillance entomologique, d'intervention autour des détections et des prospections, traitements et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains de maladies transmises par les moustiques vecteurs.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine a confié ces missions à Qualyse et Altopictus, organismes habilités, via le marché public N°2024 M002 concernant le département de la Corrèze. Qualyse et Altopictus sont en co-traitance. L'ensemble du marché est conclu pour une durée de deux ans à compter de la date de notification et peut être renouvelé au maximum deux fois, par reconduction tacite, pour une nouvelle période d'un an.

Ce document présente, pour le département de la Corrèze (lot 3), le bilan de la surveillance géographique dite « active » (réseau de pièges pondoirs) et dite « passive » (signalements citoyens) ainsi que celui des opérations de lutte antivectorielle (LAV) mises en œuvre contre les moustiques vecteurs de maladies humaines. Les objectifs de ces missions sont de connaître l'implantation des moustiques vecteurs sur le territoire, *Aedes albopictus* principalement, et d'empêcher la survenue de transmission de maladies vectorielles. Ces missions sont assurées depuis 2020 par Qualyse et Altopictus pour le compte de l'ARS.

Plusieurs documents accompagnent ce rapport :

- **Les bilans de la surveillance et de la LAV** des autres départements de Nouvelle-Aquitaine gérés par Qualyse et Altopictus.
- **La synthèse technique et financière** du lot 3 qui récapitulent les prestations réalisées et les ressources humaines et matérielles déployées. Dans ce rapport figure également l'évaluation des actions menées cette année accompagnée d'orientations pour l'amélioration des pratiques.
- **Une synthèse** de la surveillance et de la LAV à l'échelle régionale avec également des informations à l'échelle mondiale, européenne et nationale.

1.Synthèse du département

Surveillance active d'*Aedes albopictus* par piégeage

9 communes non colonisées surveillées

4 sites à risque surveillés

25/39 pièges positifs en *Ae. albopictus*

79/216 relevés positifs en *Ae. albopictus*

Surveillance passive d'*Aedes albopictus* par signalement citoyen

25/36 signalements sans demande d'intervention

10 signalements positifs en *Ae. albopictus*

0 signalement négatif

1 signalement classé sans suite

Évolution de la colonisation par *Ae. albopictus*

+7 commune colonisée en 2025

74/279 communes colonisées à ce jour

27% des communes

61% de la population habite une commune colonisée

Opérations de lutte antivectorielle

Dengue, chikungunya, Zika

6 cas importés pris en charge en 2025

5/12 enquêtes entomologiques positives

3 traitements adulticides

9 cas autochtones pris en charge en 2025

0 enquête entomologique

23 traitements adulticides dont 16 renforcés

West Nile / Usutu

0 cas autochtone de West-Nile/Usutu

Autres actions réalisées

2 formations de référents communaux et d'hôpitaux

0 réunion publique

0 diagnostic ou actualisation de diagnostic

1 sollicitation médiatique

2. Bilan de la surveillance

La surveillance des moustiques vecteurs en Nouvelle-Aquitaine, s'est concentrée en 2025 sur *Aedes albopictus* qui est présent dans la région depuis plus de 10 ans. L'espèce étant fortement implantée, les enjeux sont aujourd'hui :

- d'éviter toute circulation autochtone des arboviroses ;
- d'avoir une connaissance plus fine de l'aire de répartition d'*Aedes albopictus* ;
- d'évaluer le risque au niveau des sites sensibles du département, à savoir les principaux établissements de santé et les principaux sites touristiques ;
- de surveiller l'arrivée d'autres moustiques vecteurs au niveau des points d'entrée au titre du RSI¹ (aéroport et ports), des sites à risque d'importation de vecteurs (ex : Marché d'Intérêt National (M.I.N)) tout en veillant à limiter l'exportation d'*Aedes albopictus* vers des territoires non colonisés depuis ces mêmes sites.

La surveillance est réalisée au moyen de deux méthodes complémentaires :

- la mise en place d'un réseau de pièges (surveillance active) ;
- la participation citoyenne (surveillance passive).

Les principes et les protocoles mis en œuvre par Qualyse et Altopictus en 2025 sont détaillés en annexe de la **Synthèse technique et financière**.

¹ RSI : Règlement Sanitaire International défini par l'OMS qui concerne les principaux ports et aéroports de France.

2.1 Surveillance par piégeage

2.1.1 Réseau de surveillance

	Corrèze
TYPE DE PIÈGES	Pièges pondoirs
NOMBRE DE PIÈGES PAR MOIS <i>Nombre total²</i>	27 pièges 39 pièges avec le redéploiement
PÉRIODE	Du 1 ^{er} avril au 30 novembre
FRÉQUENCE DES RELEVÉS	1x mois pour tous les pièges
SITES SURVEILLÉS (voir annexe 1 pour le détail complet et l'annexe 2 pour les résultats bruts des relevés)	3 établissements de santé (3 pièges par site) 1 site touristique (3 pièges)

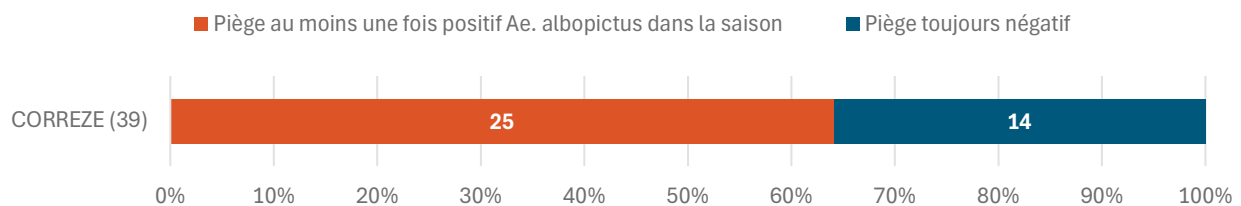
2.1.2 Résultats

Sont distingués ici le nombre de pièges et le nombre de relevés effectués :

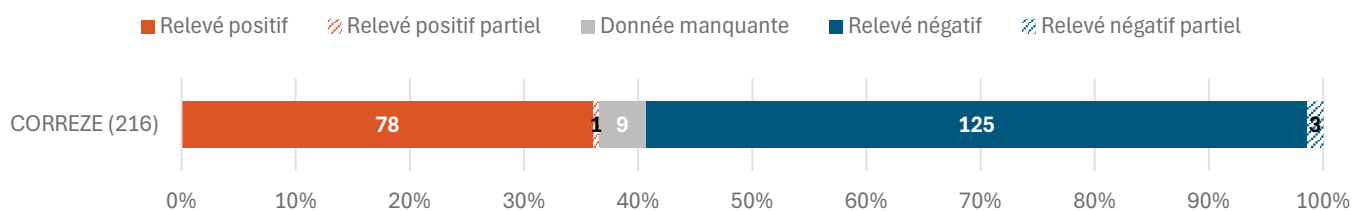
- Un piège est actif plusieurs mois, il possède un code unique et des coordonnées GPS qui ne changent pas.
- Un relevé correspond donc à un résultat d'un piège sur une période donnée (un mois par exemple).

Tous les résultats des pièges ont été importés sur la plate-forme SI-LAV du ministère de la Santé.

▪ 39 pièges déployés, environ deux-tiers de positifs



▪ 216 relevés effectués, environ un tiers de positifs



Les nombres affichés dans chaque segment correspondent aux valeurs absolues tandis que l'échelle permet de lire le pourcentage que cette valeur représente sur l'ensemble.

Environ un tiers des relevés de 2025 sont positifs, soit une augmentation par rapport à l'année 2024 avec environ la moitié de relevés positifs. La part des données partielles** est légèrement supérieure à l'année précédente avec 1,85 % des relevés (1 % en 2024). Ces derniers correspondent soit à un seau renversé et sec soit à un polystyrène hors du seau. Les données manquantes* sont en augmentation en 2025 avec environ 4 % des relevés contre 2 % en 2024.

La totalité des pièges du réseau surveillant des sites à risque et touristiques ont été positifs au moins une fois durant l'année (carte 1).

² Nombre de pièges installés dans l'année au total avec le redéploiement

* Les données manquantes correspondent aux relevés pour lesquels le support de ponte en polystyrène n'a pas été retrouvé. Les causes peuvent être diverses, les principales étant la destruction du seau lors des travaux d'entretien de la végétation ou le retrait intentionnel du seau par les citoyens malgré le message affiché sur le dispositif.

** Les données partielles correspondent aux pièges retrouvés dans un état démontrant qu'ils n'étaient pas fonctionnels pendant toute ou partie de la période de piégeage. Cela concerne tous les pièges ayant été retrouvés dans les états suivants : sec (S), renversé (R), sec et renversé (RS), polystyrène hors du piège (HP) ou polystyrène seul, le seau ayant disparu (SP). Les raisons sont diverses : sécheresse, travaux d'entretien, personnes mal intentionnées, etc. Malgré cela, il est fréquent d'observer des œufs d'*Aedes albopictus* pondus avant que le piège ne dysfonctionne. Dans la suite de ce bilan, ces données partielles seront considérées au même titre que les autres selon qu'il y ait présence ou absence d'œufs d'*Aedes albopictus*.

■ Dynamique saisonnière

Les mois de juillet, août et septembre comptabilisent le plus de relevés positifs en *Aedes albopictus* (19 sur un réseau de 27 pièges) (figure 1). Le pic d'œufs comptabilisés au total a été atteint en septembre (4612 œufs). Cela correspond au pic d'activité normal d'*Aedes albopictus* adulte puisque les populations de vecteurs adultes atteignent un pic à la fin de l'été avant de chuter en octobre avec le phénomène de diapause (ponte d'œufs programmés pour résister à l'hiver et éclore au printemps suivant).

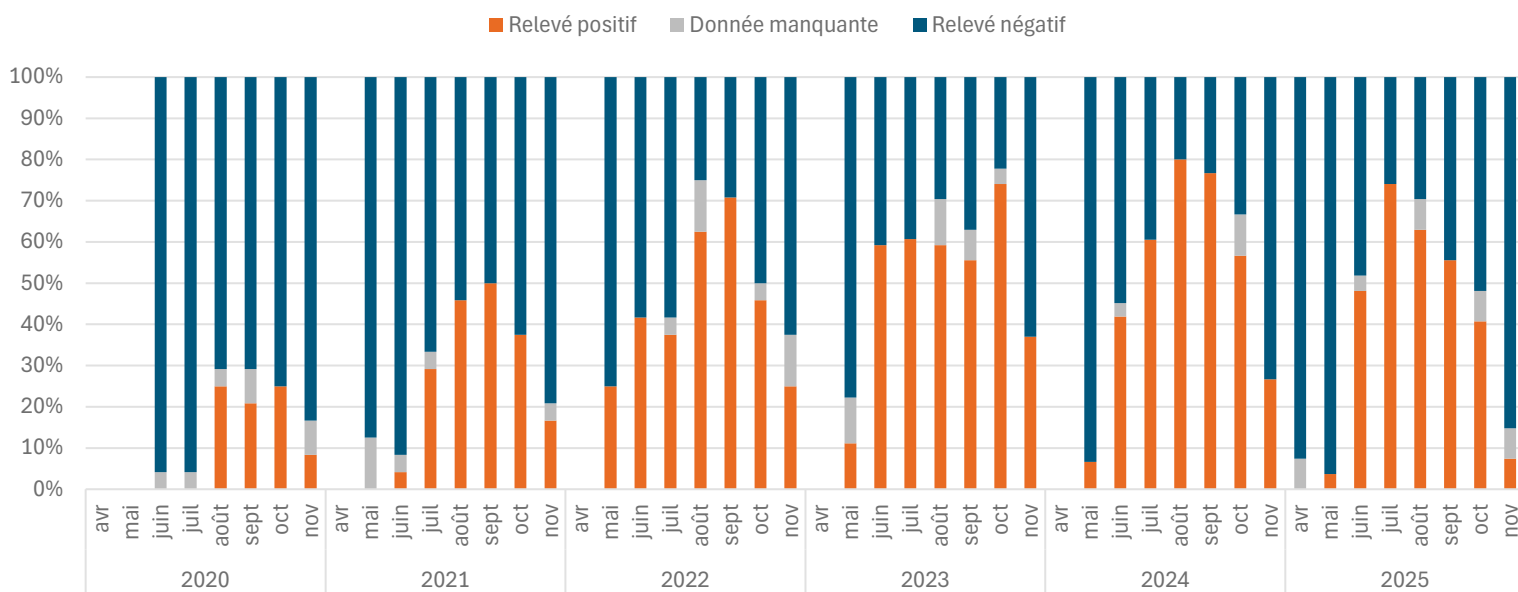
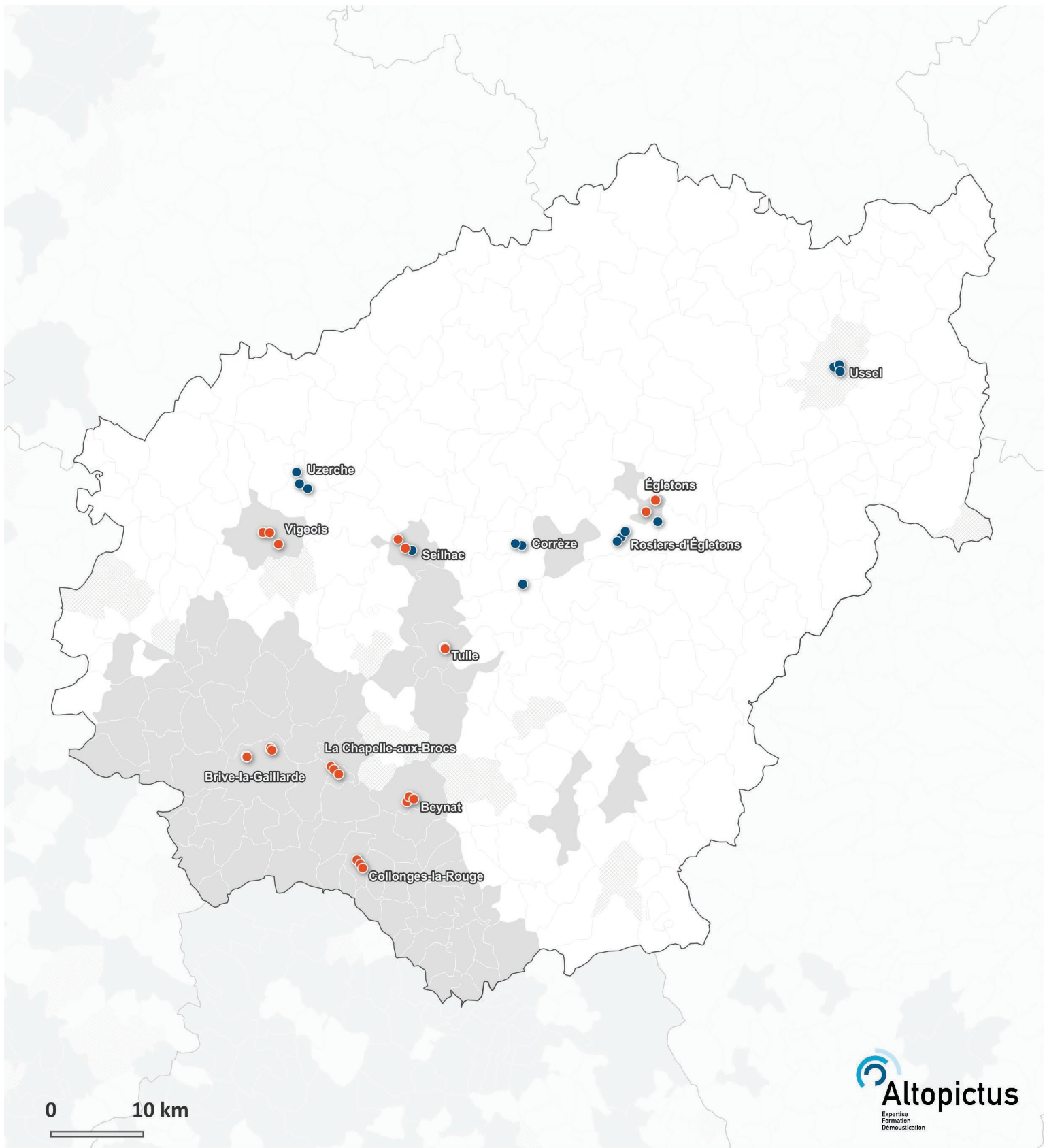


FIGURE 1 : PART DES RELEVÉS POSITIFS, NÉGATIFS ET PERDUS PAR MOIS DEPUIS 2020 (SOURCE : QUALYSE)

Au total, 10 976 œufs ont été identifiés en 2025 par Qualyse (20 541 œufs identifiés en 2024).

Sur la carte à échelle départementale, les emplacements des points sont parfois légèrement modifiés par rapport à la réalité pour éviter leur superposition. Ceux-ci apparaissent donc parfois en dehors des limites de la commune dans laquelle ils sont posés. Pour les relevés bimensuels, une seule couleur apparaît et c'est toujours la donnée positive ou négative qui s'affiche en priorité même si un relevé a été perdu. Le point apparaît en noir seulement si les deux relevés n'ont pas été retrouvés.



CARTE 1 : RÉSULTAT DE LA SURVEILLANCE PAR PIÈGES EN CORRÈZE

Statut des communes

- Non colonisée par *Ae. albopictus*
- Détection ponctuelle d'*Ae. albopictus*
- Colonisée par *Ae. albopictus*

Résultats des pièges

- Piège toujours négatif en 2025
- Piège positif au moins une fois en 2025

Type de piège

- Piège à imago
- Piège pondoir

2.1.3 Focus sur les points d'entrée et les sites sensibles

La surveillance des points d'entrée et des sites sensibles a de multiples intérêts :

- détecter de nouvelles espèces introduites comme *Aedes aegypti* par exemple (points d'entrée et site d'import-export) ;
- évaluer le niveau d'infestation par *Aedes albopictus* et donc le niveau de risque de transmission vectorielle en cas de passage d'un cas importé ;
- évaluer les mesures de lutte mises en œuvre sur le site.

Pour les établissements de santé, la surveillance permet également de savoir rapidement si *Aedes albopictus* était présent lors du passage d'un cas virémique dans les services d'urgence. Cela permet d'orienter l'expertise et la préconisation d'un traitement dans le cas où aucun moustique adulte n'aurait été observé lors de l'enquête.

TABLEAU 1 : EFFECTIFS MOYENS D'ŒUFS D''AEDES ALBOPICTUS OBSERVÉS PAR JOUR ET PAR PIÈGE SELON LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Établissements de santé	Effectifs moyens d'œufs d'' <i>Ae. Albopictus</i> observés par jour et par piège							Effectifs moyens par jour en 2025	Variation absolue entre 2020-2024 et 2025
	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.		
Valeurs de référence Occitanie 2020-2024	0,79	6,23	8,86	13,12	14,23	7,62	1,83	-	-
C.H. BRIVE-LA-GAILLARDE	0,25	1,26	2,08	8,18	12,57	2,06	0,00	3,77	-3,38
C.H. TULLE	0,00	1,05	3,77	8,71	7,84	1,18	0,00	3,22	+1,55
CLINIQUE DES CEDRES – BRIVE-LA-GAILLARDE	0,00	3,98	5,01	3,52	14,76	1,01	0,00	4,04	-3,95
Bilan de la saison	0,08	2,09	3,62	6,81	11,73	1,42	0,00	3,68	-1,93

Le tableau 1 présente le niveau d'infestation par site selon le nombre d'œufs observés par jour en moyenne. Cette valeur est associée à une couleur qui indique si elle est en hausse (rouge) ou en baisse (vert) par rapport à l'effectif moyens par jour sur la période 2020-2024.

2.2 Surveillance par signalements citoyens

▪ Résultats des signalements reçus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre



Onze signalements citoyens ont fait l'objet d'une alerte SI-LAV en 2025 et ont été analysés par Qalyse (figure 2, carte 2, annexe 3). Ce résultat est en baisse depuis deux ans : 2024 comptabilisait alors 18 signalements citoyens traités dont 13 positifs en *Aedes albopictus* dans le département. Au global, le nombre de signalements avec et sans demande d'intervention est similaire à l'année précédente avec 36 signalements en 2025 contre 38 en 2024. Tous les signalements citoyens sont localisés au sud-ouest du département (bassin de Brive-la-Gaillarde et de Tulle) excepté un signalement isolé sur la commune de Bort-les-Orgues.

La participation citoyenne est restée plutôt faible tout au long de la saison, mais a connu un fort pic au mois d'août. Cette tendance reste plus ou moins similaire aux années passées avec un pic de signalements généralement situé en juillet, août ou septembre.

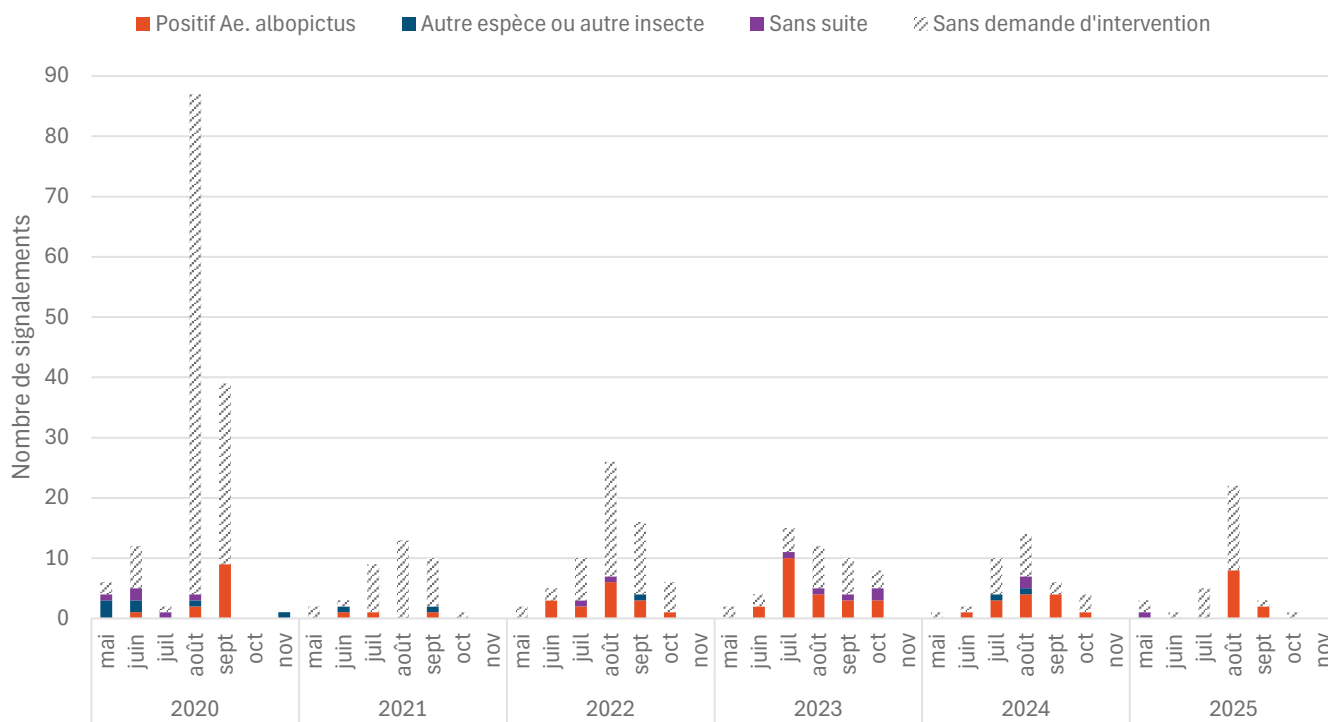
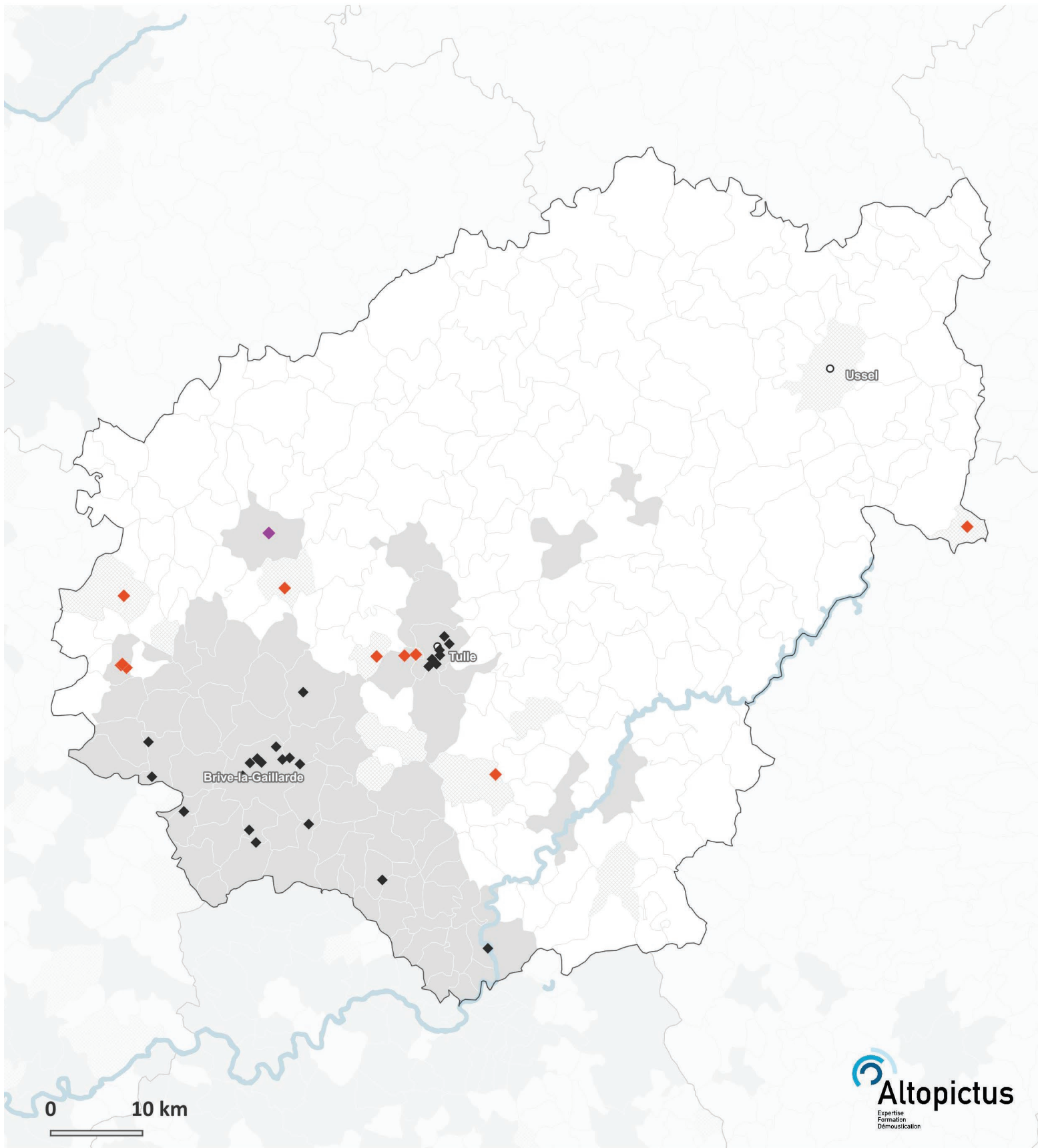


FIGURE 2 : SIGNALEMENTS CITOYENS TRAITÉS ENTRE 2020 ET 2025 EN CORRÈZE (SOURCES : SI-LAV, QALYSE)



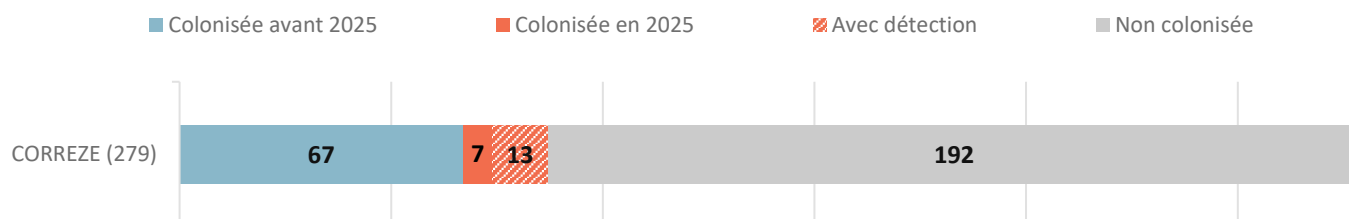
CARTE 2 : SIGNALEMENTS CITOYENS REÇUS EN 2025 EN CORRÈZE (SOURCES : SI-LAV, QALYSE)

2.3 Bilan de la surveillance

Selon l'annexe 2 de l'arrêté du 23 juillet 2019, une commune doit être considérée comme colonisée par *Aedes albopictus* si au moins l'un des trois critères suivants est rempli :

- Des œufs sont observés sur 3 relevés successifs d'un même piège pondoir ;
- La prospection entomologique permet l'observation de larves et/ou d'adultes dans un rayon supérieur à 150 mètres autour d'un signalement ou d'un piège positif ;
- La distance entre 2 pièges positifs ou 2 signalements positifs est supérieure à 500 m.

Si *Aedes albopictus* est détecté mais qu'aucun critère n'est respecté alors la commune est notée « avec détection ».



Sept nouvelles communes du département ont été classées colonisées en 2025 grâce à la surveillance par pièges pondoirs (5) et aux signalements citoyens (2). Cinq détections ponctuelles ont également été comptabilisées dans le département, toutes grâce à des signalements citoyens (détails disponibles en annexe 4).

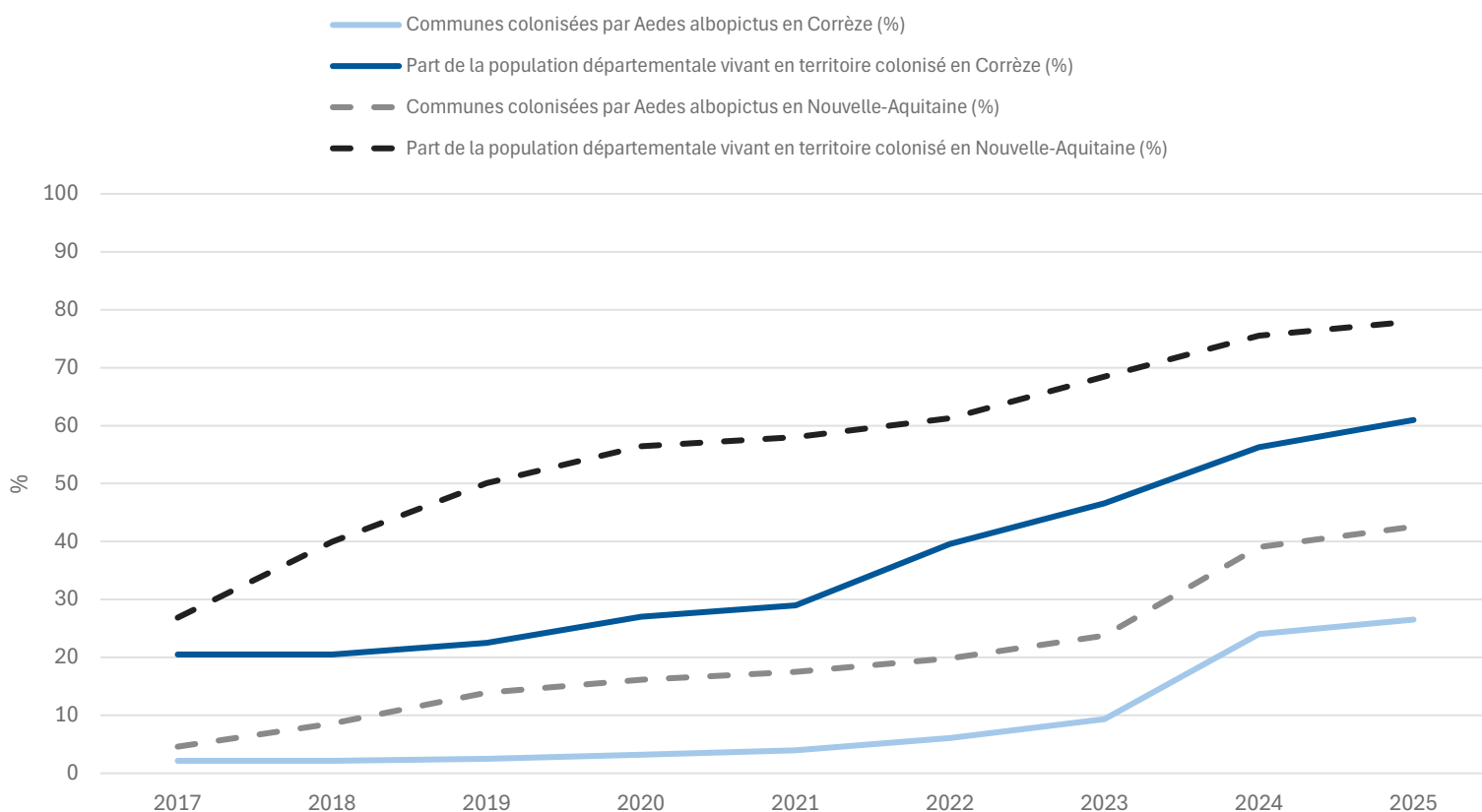
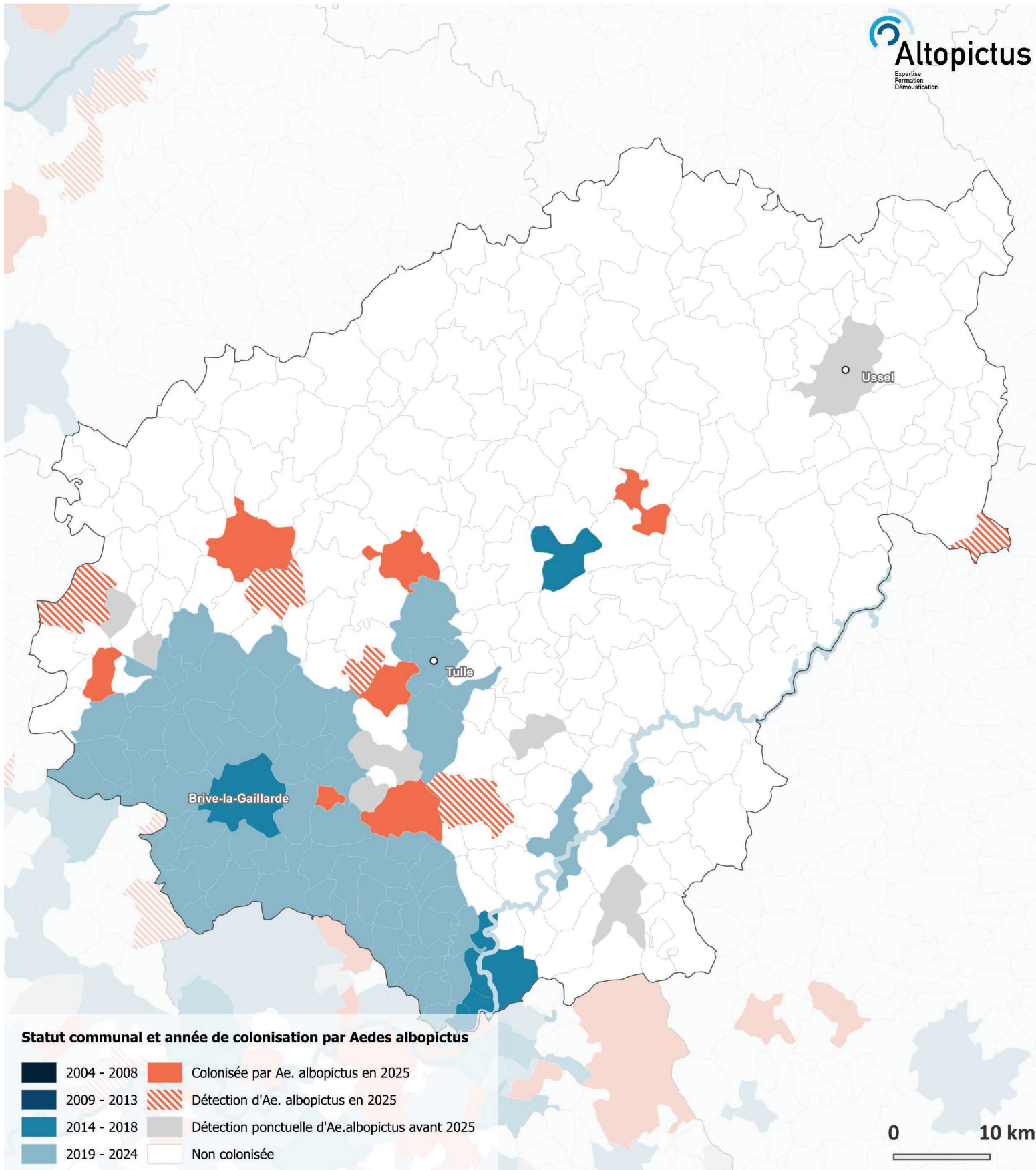


FIGURE 3 : ÉVOLUTION DE LA PART DES COMMUNES COLONISÉES PAR LE MOUSTIQUE TIGRE DEPUIS L'ANNÉE DE COLONISATION DU DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE (SOURCES : SI-LAV, ALTOPICTUS)

Aujourd'hui, **74 communes en Corrèze** (liste en annexe 4) sont connues comme étant colonisées par le moustique tigre (carte 3), soit 27 % des 279 communes que compte le département (24 % fin 2024).

Sur le plan démographique, la population résidant au sein des communes colonisées est de 146 324 habitants dans un département qui en compte 239 996 (populations légales 2023, Insee), soit 61 %. Fin 2024, ce taux était de 56 % (figure 3).



CARTE 3 : HISTORIQUE DE COLONISATION (ANNÉE DE CLASSEMENT) EN CORRÈZE PAR Aedes ALBOPICTUS (SOURCES : SI-LAV, ALTOPICTUS)

3. Bilan des opérations de lutte anti-vectorielle

3.1 Données générales

DENGUE, CHIKUNGUNYA, ZIKA ET FIÈVRE JAUNE AVEC DEMANDE D'INTERVENTION					
CAS IMPORTÉS	6*	ENQUÊTES POSITIVES	5	TRAITEMENTS ADULTICIDES	3
		ENQUÊTES NÉGATIVES	7	TRAITEMENT LARVICIDE	1
CAS AUTOCHTONES	9	ENQUÊTE EN ZONE DE TRANSMISSION PROBABLE OU AVÉRÉE	0	TRAITEMENTS ADULTICIDES RENFORCÉS	16
				TRAITEMENT LARVICIDE	0
		ENQUÊTE DES LIEUX SECONDAIRES <i>DONT POSITIVE</i>	0 0	TRAITEMENTS ADULTICIDES	7
				TRAITEMENT LARVICIDE	0

WEST NILE et USUTU

Aucun cas autochtone de West Nile ou Usutu

*En raison de la situation sanitaire exceptionnelle, une priorisation de la gestion des cas a été mise en place par l'ARS et Altopictus. Un cas non comptabilisé ici n'a donc pas été pris en charge : le cas 25-09-000492 avec une enquête à Collonges-la-Rouge (lieu de passage d'un cas autochtone de chikungunya, adresse non précise).

Altopictus intervient lorsque des cas d'arboviroses sont déclarés sur SI-LAV et nécessitent qu'une ou plusieurs enquêtes appelées prospections entomologiques soient réalisées autour des lieux qu'ils ont fréquentés. Si la présence d'*Aedes albopictus* ou de tout autre vecteur concerné par l'arbovirose est avérée, des traitements insecticides sont alors réalisés. Dans le cas où la présence du vecteur est déjà connue, le traitement peut aussi être demandé sans enquête au préalable.

Les personnes résidant dans les périmètres de traitement sont informées au moins 24h avant la tenue des traitements nocturnes par affichage et distribution dans les boîtes aux lettres d'un document présentant l'objectif, la date du traitement et les recommandations à suivre (document en annexe de la synthèse régionale fournie avec ce rapport).

Les traitements sont effectués par nébulisation d'Aqua K-Othrine® (pyréthrine à base de deltaméthrine, dosage d'1g/ha) ou d'Harmonix® Inspyr (insecticide à base d'extrait de fleur de pyrèthre) lorsque des parcelles agricoles biologiques se trouvaient à proximité. Ils sont réalisés par un binôme d'agents pouvant utiliser jusqu'à trois types d'engins :

- Un thermonébulisateur Fontan Swingfog SN-50 pour le traitement péri-domiciliaire, porté par l'agent de lutte antivectorielle ;
- Un nébulisateur à froid Ultra Bas Volume Mobilstar pour le traitement spatial porté par véhicule pick-up.
- Plus rarement, un nébulisateur à froid Stihl SR 450, engin porté par l'agent de lutte antivectorielle et utilisé dans certaines situations (accès aux jardins complexes, usage d'Harmonix® Inspyr).

Les tableaux 2 et 3 ci-dessous synthétisent les traitements réalisés dans le département en 2025.

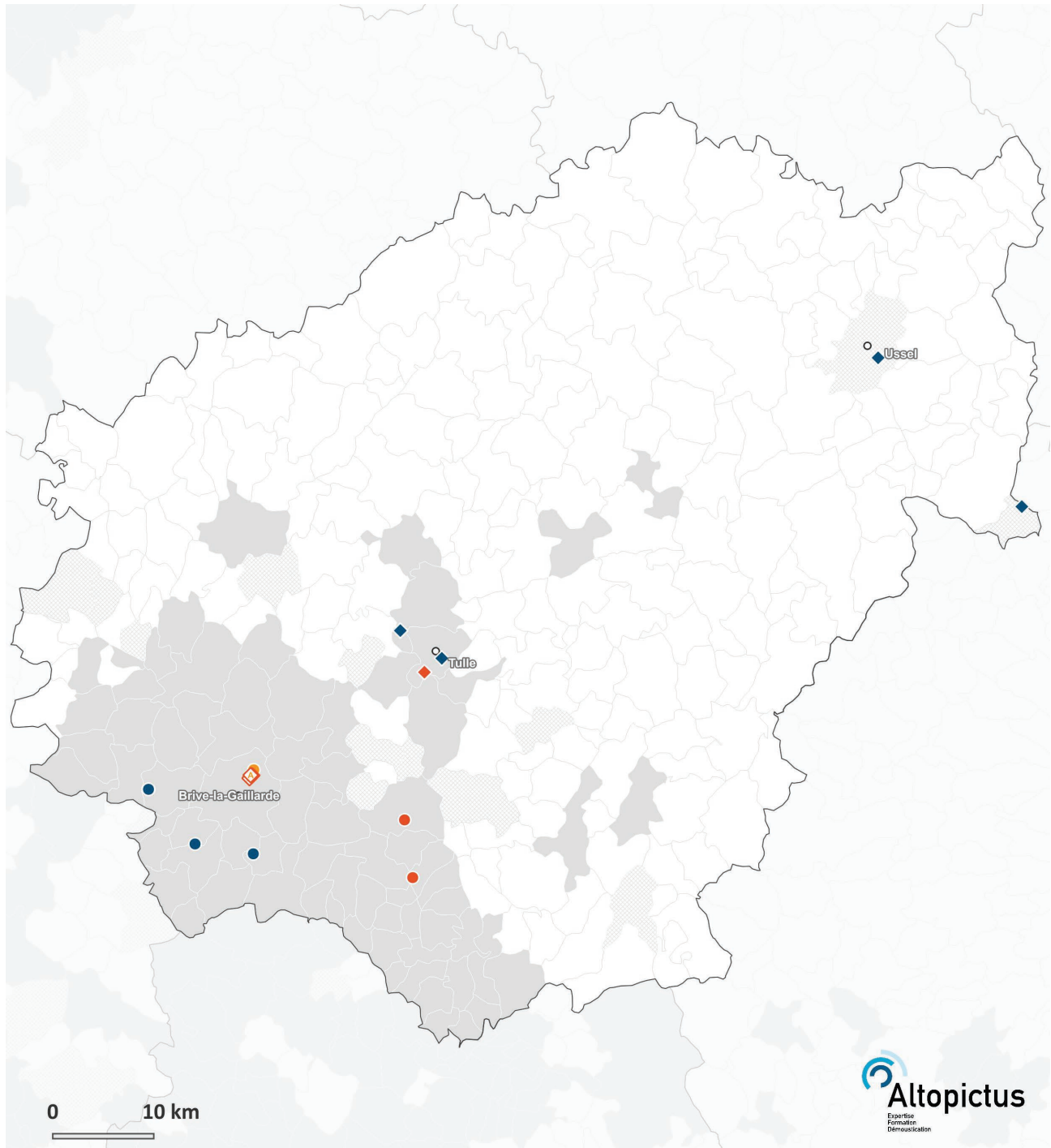
TABLEAU 2 : DONNÉES TECHNIQUES DES TRAITEMENTS DE LUTTE ANTIVECTORIELLE EN CORRÈZE AVEC USAGE D'AQUA K-OTHRINE EN 2025

NOMBRE DE TRAITEMENT	NOMBRE DE COMMUNES CONCERNÉES	DISTANCE DE TRAITEMENT PÉRI-DOMICILIAIRE	DISTANCE DE TRAITEMENT SPATIAL	VOLUME D'AQUA K-OTHRINE	QUANTITÉ DE DELTAMÉTHRINE
26	6	5 869 m	99 554 m	22,152 L	443,04 g

TABLEAU 3 : DONNÉES TECHNIQUES DES TRAITEMENTS DE LUTTE ANTIVECTORIELLE EN CORRÈZE AVEC USAGE D'HARMONIX INSPYR EN 2025

NOMBRE DE TRAITEMENT	NOMBRE DE COMMUNES CONCERNÉES	DISTANCE DE TRAITEMENT PÉRI-DOMICILIAIRE	DISTANCE DE TRAITEMENT SPATIAL	VOLUME D' HARMONIX® INSPYR	QUANTITÉ DE PYRÉTHRINE
1	1	0 m	459 m	1,377 L	34,425 g

La liste complète des enquêtes et des traitements est fournie en annexes 5 et 6. Les principes et protocoles de ces prestations sont décrits en annexe **de la Synthèse technique et financière**.



- | | | |
|---|---|---|
| <p>Virus</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Dengue ◇ Chikungunya ◻ Zika ◻ West Nile ◻ Flavivirus △ Indéterminé | <p>Lieux fréquentés par des cas déclarés</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Enquête négative - pas de LAV ● Enquête positive - traitement non demandé ● Enquête positive - traitement réalisé ▲ Cas autochtone | <p>Statut des communes</p> <ul style="list-style-type: none"> ◻ Non colonisée par Ae. albopictus ◻ Détection ponctuelle d'Ae. albopictus ■ Colonisée par Ae. albopictus |
|---|---|---|

CARTE 4 : LOCALISATION DES OPÉRATIONS DE LAV RÉALISÉES EN 2025 EN CORRÈZE (SOURCE : ALTOPICTUS)

3.2 Dengue, chikungunya, Zika, fièvre jaune

3.2.1 Cas importés

Le nombre de cas importés pris en charge par Altopictus est en hausse cette année. Ils ont entraîné un nombre record d'enquêtes entomologiques pour la Corrèze, en début de saison (mai et juin). Ce pic d'importation correspond à la fin de la saison vectorielle sur l'île de la Réunion touchée par sa seconde épidémie de chikungunya (figures 4 et 5, carte 4).

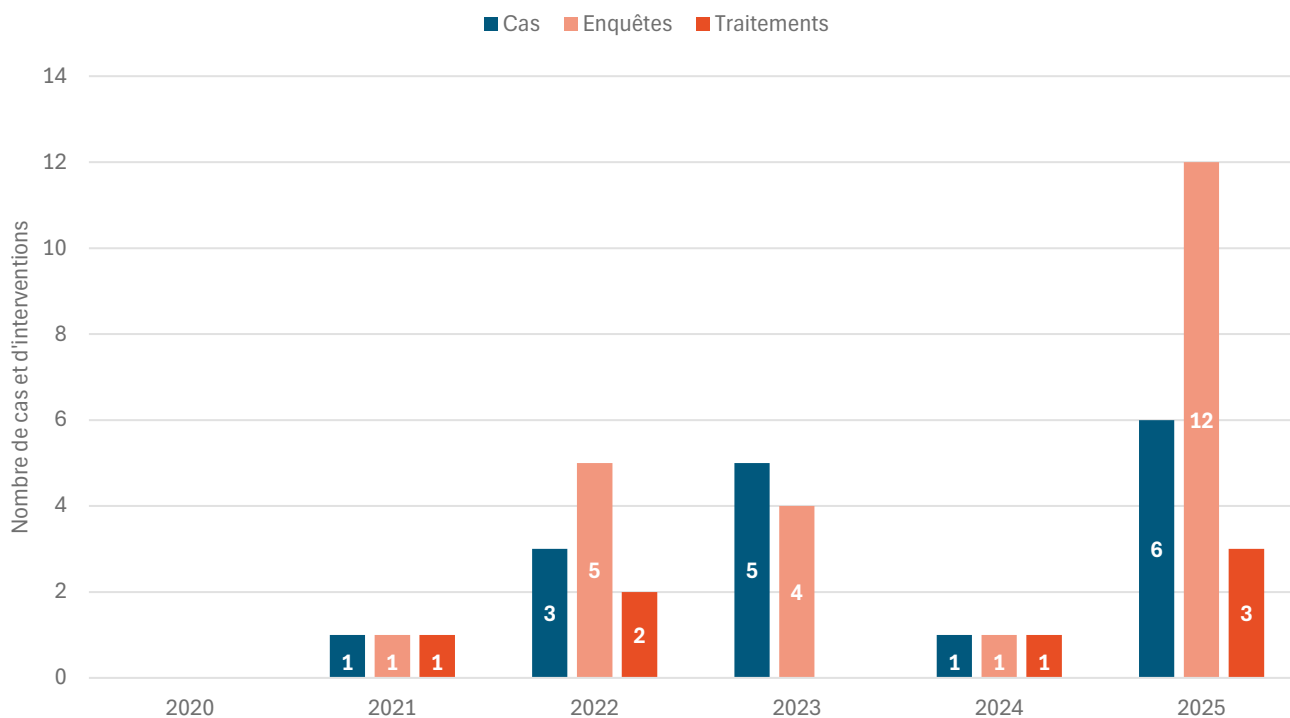


FIGURE 4 : NOMBRE DE CAS IMPORTÉS, D'ENQUÊTES ENTOMOLOGIQUES ET DE TRAITEMENTS ADULTICIDES PAR ANNÉE ENTRE 2020 ET 2025 EN CORRÈZE (ATTENTION CES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCOHÉRENTES AVEC CELLES DE SANTÉ PUBLIQUE FRANCE)

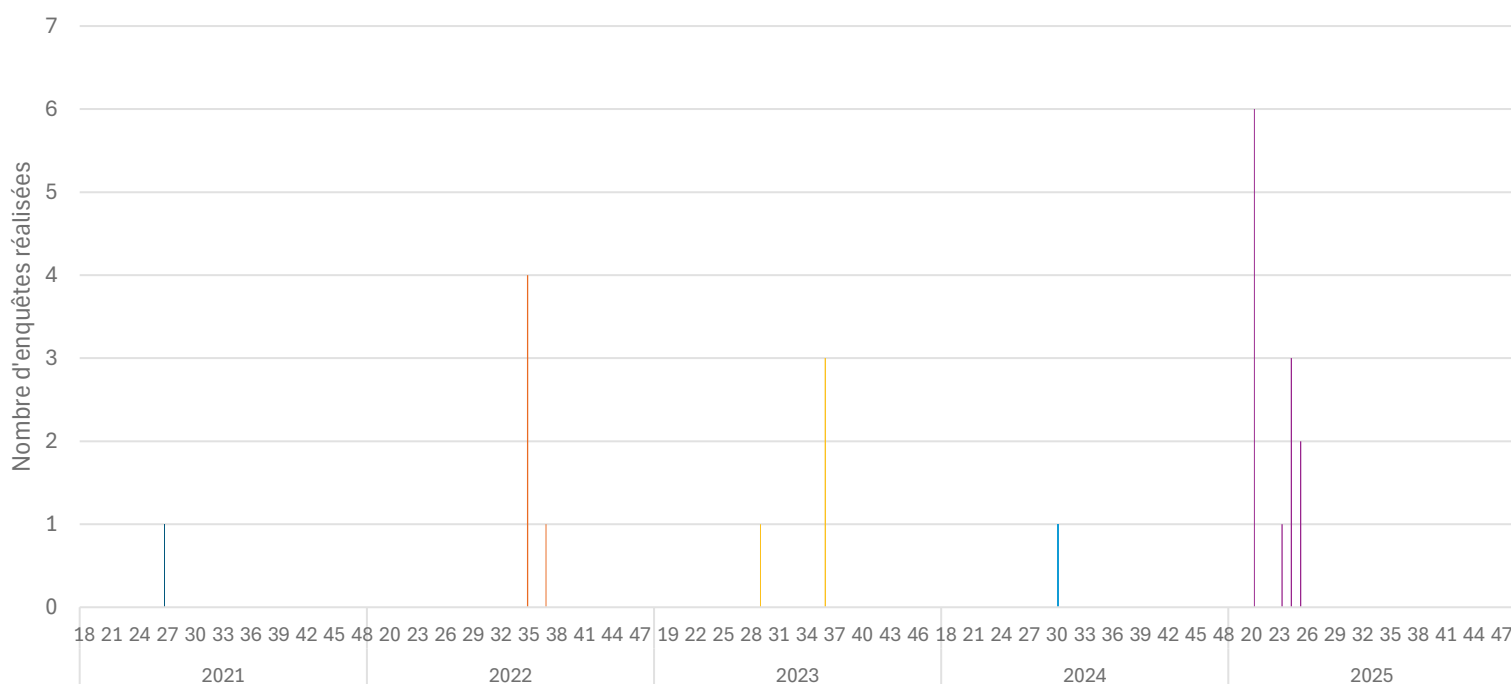


FIGURE 5 : NOMBRE D'ENQUÊTES DE CAS IMPORTÉS RÉALISÉES EN CORRÈZE PAR SEMAINE DEPUIS 2020

3.2.1 Circulations autochtones

En 2025, pour la première fois, le département de Corrèze a été concerné par des transmissions autochtones et plus particulièrement la commune de Brive-la-Gaillarde avec 17 cas autochtones de chikungunya déclarés. Il s'agit du second foyer le plus important de Nouvelle-Aquitaine après celui de Bergerac (103 cas). Neuf cas ont fait l'objet d'une demande d'intervention, entraînant au total 23 traitements, sans enquête entomologique préalable (figure 6).

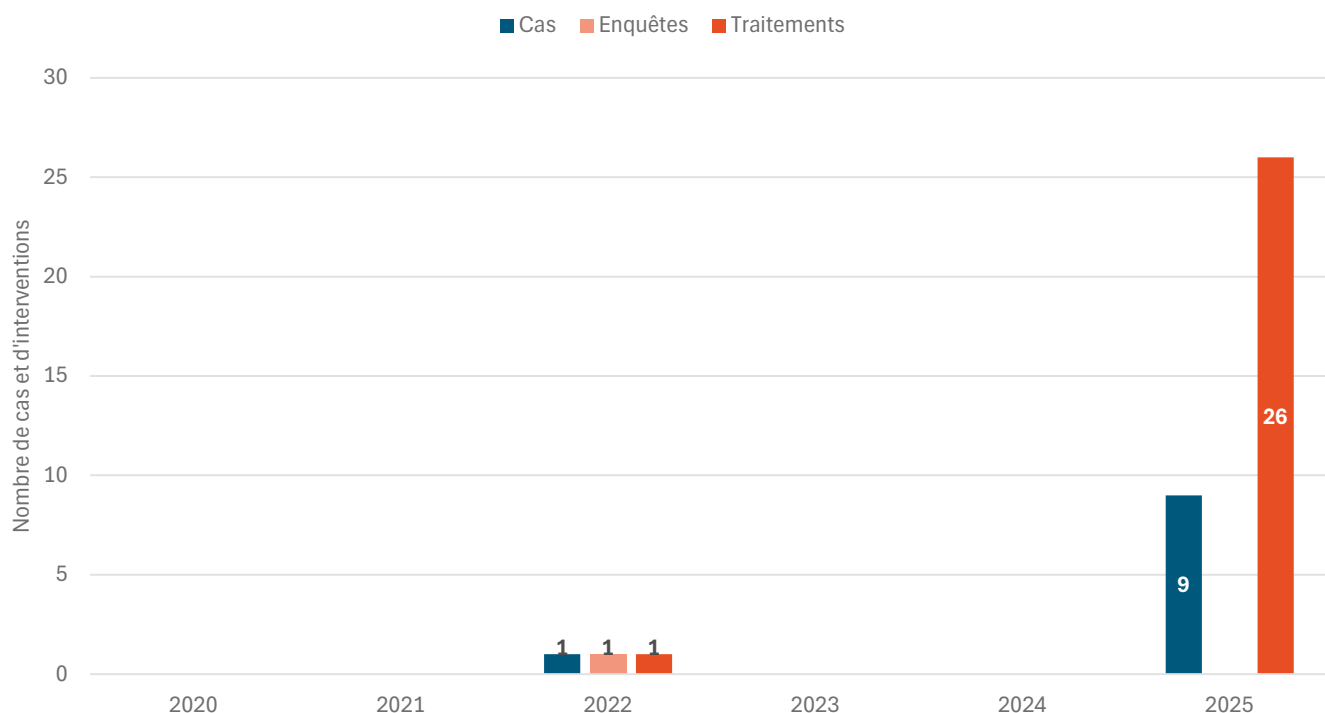


FIGURE 6 : NOMBRE DE CAS AUTOCHTONES, D'ENQUÊTES ENTOMOLOGIQUES ET DE TRAITEMENTS ADULTICIDES PAR ANNÉE ENTRE 2020 ET 2025 EN CORRÈZE (LE CAS DE 2022 EST UN CAS AUTOCHTONE DE PASSAGE).

En raison de la situation sanitaire exceptionnelle, la mobilisation d'autres opérateurs pour la gestion de ce foyer a été actée. Altopictus a proposé de prendre en charge toutes les zones de transmission autochtone mais l'ARS a préféré que le foyer soit entièrement géré par un seul opérateur, le Conseil Départemental de la Charente-Maritime (CD17). Altopictus et ses partenaires (Public Labos et Qualyse) ont repris la gestion du foyer pour les deux derniers cas.

La première alerte est tombée le 08/09/2025, avec une zone probable de transmission vectorielle (domicile) dans un quartier pavillonnaire favorable à la prolifération du moustique tigre. Le premier traitement a été réalisé le 17/09/2025, le temps d'organiser la mise en application des renforts. De nouveaux cas ont été déclarés durant 3 semaines, sur une zone allant jusqu'au centre-ville de Brive-la-Gaillarde, soit près de 3km entre les zones de transmissions les plus éloignées (carte 5). Un des deux cas de l'hypercentre (25-10-00541) a toutefois été infirmé le 17/10/2025, après les interventions.

Le cas index d'origine n'a pas été identifié. Le cas le plus précoce a développé des symptômes dès le 26/07/2025 selon Santé Public France (cas non présent dans SILAV), confirmant ainsi que le virus circulait à Brive-la-Gaillarde bien avant la première alerte (J+44 après la première date de début des signes) et le premier traitement de lutte-antivectorielle (figure 7).

En lien avec ce foyer, 7 traitements adulticides sur des lieux de passages secondaires ont été réalisés en Corrèze, à Brive-la-Gaillarde, mais aussi à Larche, Malemort et Saint-Viance.

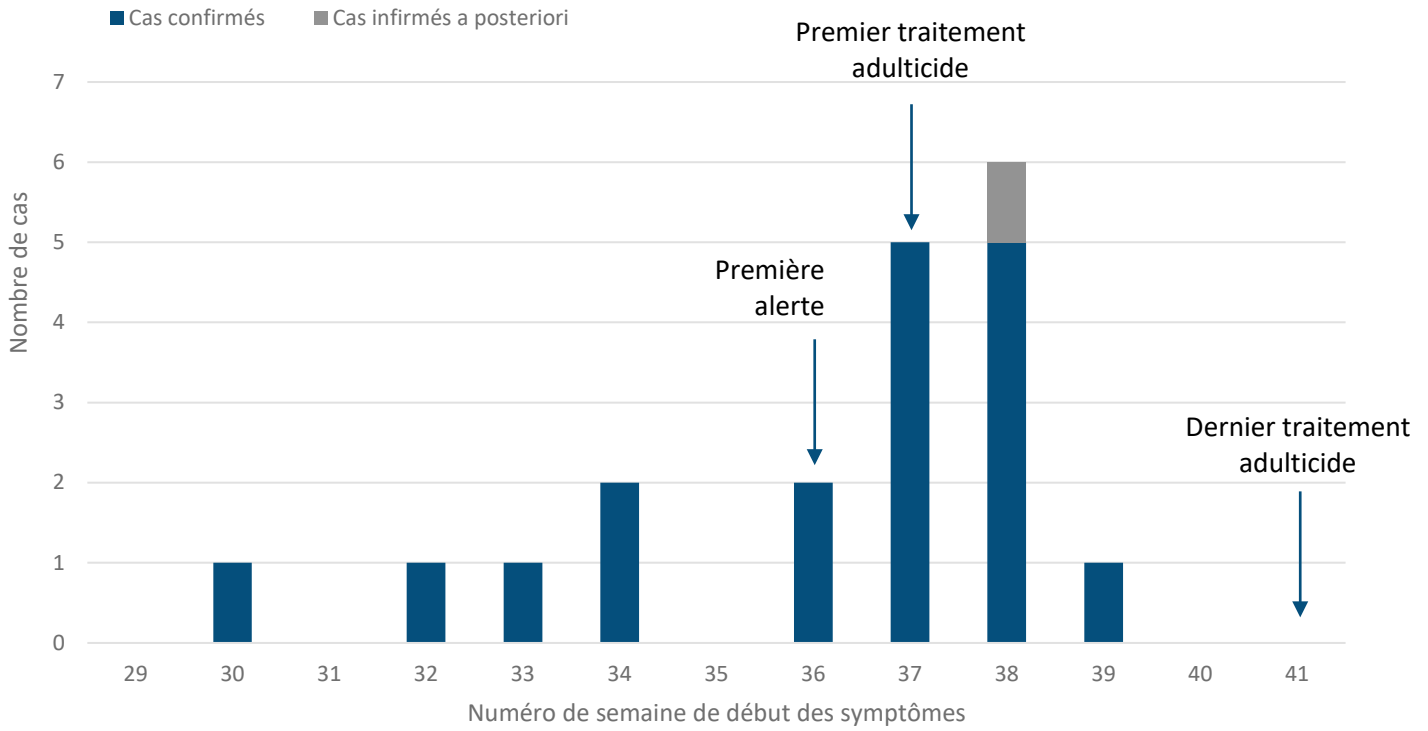
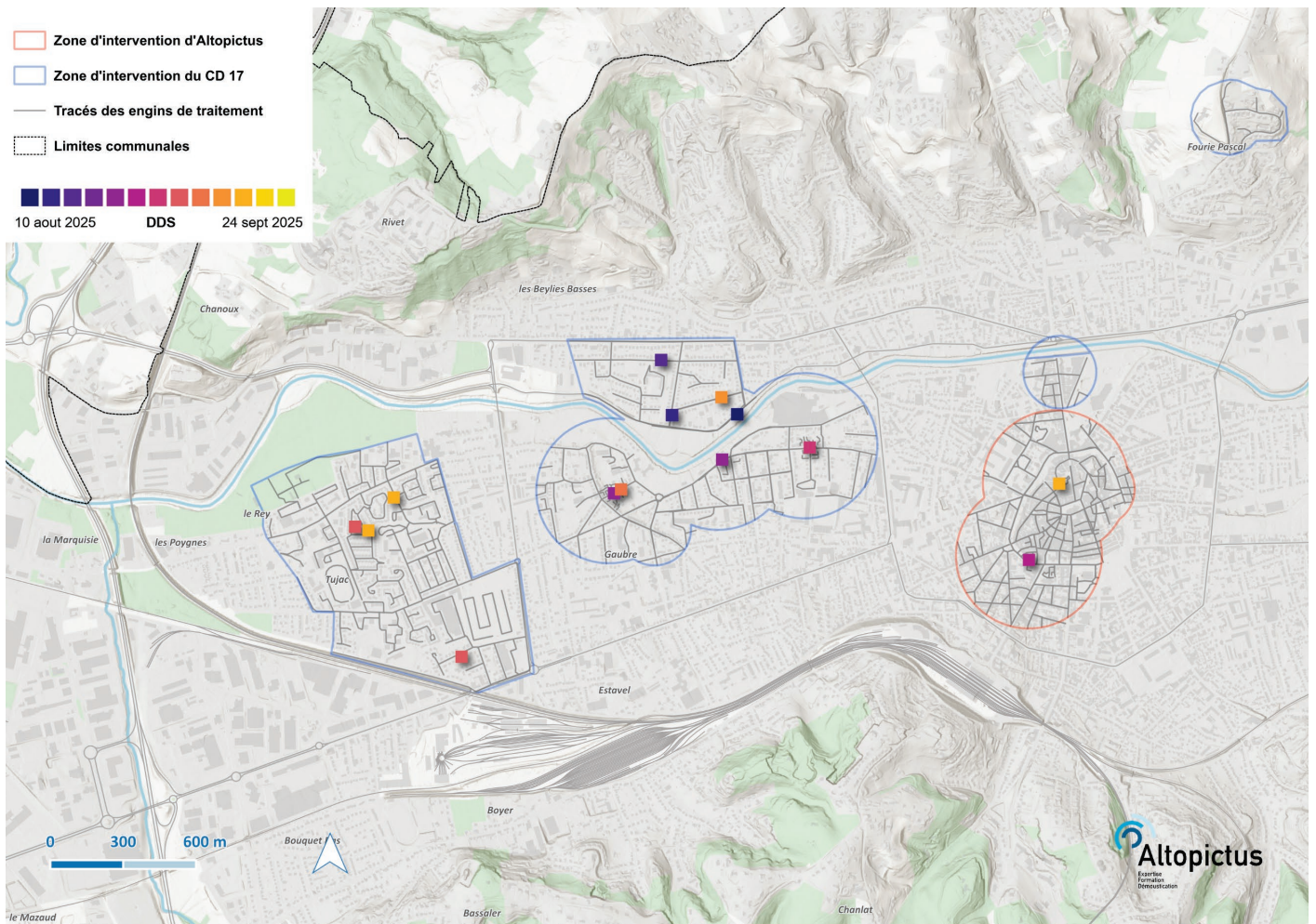


FIGURE 7 : COURBE ÉPIDÉMIQUE DES CAS AUTOCHTONES DE CHIKUNGUNYA, PAR SEMAINE D'APPARITION DES SYMPTÔMES, BRIVE-LA-GAILLARDE, RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE, FRANCE MÉTROPOLITAINE, JUILLET-OCTOBRE 2025 (N = 18)



CARTE 5 : FOYER AUTOCHTONE DE CHIKUNGUNYA DE BRIVE-LA-GAILLARDE (19), JUILLET À OCTOBRE 2025

3.3 West-Nile et Usutu

Aucun cas de virus du Nil Occidental ou d'Usutu n'a été déclaré dans le département en 2025.

4. Autres actions réalisées

4.1 Actions de mobilisation sociale

En 2025, deux actions de mobilisation sociale ont été réalisées par Altopictus dans le département de la Corrèze.

LIEU	DATE	TYPE D'ÉVÈNEMENTS	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Lanteuil	13/05/2025	Formation « référents communaux »	10
Lissac-sur-Couze	20/05/2025	Formation « référents communaux »	11

Altopictus a également animé à l'échelle régionale deux visioconférences de sensibilisation à destination :

- de la Mutualité Française et des Petits Débrouillards, le 05/02/2025 (20 participants),
- des structures du réseau GRAINE Nouvelle-Aquitaine, le 17/03/2025 (13 participants).

4.2 Sollicitations médiatiques

Sur demande de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, Altopictus a également répondu favorablement à d'une sollicitation médiatique :

MEDIA	INTERVENANT	TYPE DE SOLLICITATION	DATE	CONTEXTE
France 3 Limousin	Altopictus	Interview en visioconférence – Journal télévisé	17/06/2025	Traitement autour d'un cas importé à Tulle

Annexes de la Corrèze (19)

ANNEXE 1 : LISTE DES COMMUNES ET SITES SURVEILLÉS PAR PIÈGES PONDOIRS EN 2025

Communes non colonisées

COMMUNE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
BEYNAT	3	5	28/03/2025	22/08/2025
CORRÈZE	3	3	22/08/2025	21/11/2025
ÉGLETONS	3	5	28/03/2025	22/08/2025
LA CHAPELLE-AUX-BROCS	3	4	28/03/2025	25/07/2025
ROSIERS-D'ÉGLETONS	3	3	22/08/2025	21/11/2025
SEILHAC	3	8	28/03/2025	21/11/2025
USSEL	3	4	24/07/2025	21/11/2025
UZERCHE	3	2	25/09/2025	21/11/2025
VIGEOIS	3	6	28/03/2025	26/09/2025

Site sensible (site touristique)

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
COLLONGES-LA-ROUGE	3	8	28/03/2025	21/11/2025

Sites sensibles (établissements de santé)

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
C.H. BRIVE-LA-GAILLARDE	3	8	28/03/2025	21/11/2025
CLINIQUE DES CEDRES - BRIVE-LA-GAILLARDE	3	8	28/03/2025	21/11/2025
C.H. TULLE	3	8	28/03/2025	21/11/2025

ANNEXE 2 : RÉSULTATS BRUTS DES PIÈGES PONDOIRS

Communes non colonisées

COMMUNES	CODE PIÈGE	ÉTAT AVRIL	ŒUFS AVRIL	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOÛT	ŒUFS AOÛT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.	ÉTAT NOV.	ŒUFS NOV.
BEYNAT	19-24-034	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	144	PP		-	-	-	-	-	-
	19-24-035	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RS	0	RAS	56	-	-	-	-	-	-
	19-24-036	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	3	RAS	0	-	-	-	-	-	-
CORRÈZE	19-25-007	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	0	PP		RAS	0
	19-25-008	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	19-25-009	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	0	RAS	0	RAS	0
ÉGLETONS	19-24-031	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	10	RAS	0	-	-	-	-	-	-
	19-24-032	PP		RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	-	-	-	-	-	-
	19-24-033	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	1	RAS	63	-	-	-	-	-	-
LA CHAPELLE-AUX-BROCS	19-25-001	RAS	0	RAS	0	RAS	25	RAS	29	-	-	-	-	-	-	-	-
	19-25-002	RAS	0	RAS	0	RAS	11	RAS	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	19-25-003	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	2	-	-	-	-	-	-	-	-
ROSIERS-D'ÉGLETONS	19-25-004	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	19-25-005	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	19-25-006	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	0	RAS	0	RAS	0
SEILHAC	19-24-037	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	68	RAS	226	RAS	10	RAS	15	RAS	0
	19-24-038	RAS	0	RAS	0	PP		RAS	0	PP		RAS	5	PP		RAS	0
	19-24-039	PP		RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
USSEL	19-20-042	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	19-20-043	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	0	RAS	0	RAS	0	PP	
	19-20-044	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0

UZERCHE	19-25-010	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	0	RAS	0
	19-25-011	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	0	RAS	0
	19-25-012	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	0	RAS	0
VIGEOIS	19-24-025	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RS	25	RAS	87	RAS	14	-	-	-	-
	19-24-026	RAS	0	RAS	0	RS	0	HP	0	RAS	8	RAS	0	-	-	-	-
	19-24-027	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	49	-	-	-	-

Sites sensibles (établissements de santé)

SITES	CODE PIÈGE	ÉTAT AVRIL	ŒUFS AVRIL	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOÛT	ŒUFS AOÛT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.	ÉTAT NOV.	ŒUFS NOV.
C.H. BRIVE-LA-GAILLARDE	19-18-021	RAS	0	RAS	0	RAS	19	RAS	33	RAS	178	RAS	350	RAS	5	RAS	0
	19-20-037	RAS	0	RAS	0	RAS	69	RAS	106	RAS	433	RAS	560	RAS	151	PP	
	19-23-006	RAS	0	RAS	7	RAS	0	RAS	36	RAS	76	RAS	410	RAS	17	RAS	0
C.H. TULLE	19-18-001	RAS	0	RAS	0	RAS	73	RAS	96	RAS	281	RAS	223	RAS	0	RAS	0
	19-23-001	RAS	0	RAS	0	RAS	31	RAS	158	RAS	158	RAS	326	RAS	65	RAS	0
	19-23-002	RAS	0	RAS	0	RAS	6	RAS	63	RAS	293	RAS	0	RAS	1	RAS	0
CLINIQUE LES	19-20-038	RAS	0	RAS	0	RAS	199	RAS	77	RAS	192	RAS	310	RAS	34	RAS	0
CÈDRES BRIVE-	19-20-039	RAS	0	RAS	0	RAS	197	RAS	269	RAS	88	RAS	900	RAS	47	RAS	0
LA-GAILLARDE	19-20-040	RAS	0	RAS	0	RAS	158	RAS	75	RAS	16	RAS	340	RAS	4	RAS	0

Site sensible (site touristique)

SITES	CODE PIÈGE	ÉTAT AVRIL	ŒUFS AVRIL	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOÛT	ŒUFS AOÛT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.	ÉTAT NOV.	ŒUFS NOV.
COLLONGES-LA-ROUGE	19-18-016	RAS	0	RAS	0	RAS	355	RAS	588	RAS	245	RAS	400	RAS	0	RAS	24
	19-18-017	RAS	0	RAS	0	RAS	135	RAS	70	RAS	112	RAS	465	RAS	12	RAS	10
	19-20-049	RAS	0	RAS	0	RAS	155	RAS	46	RAS	121	RAS	250	RAS	7	RAS	0

ANNEXE 3 : LISTE DES SIGNALEMENTS CITOYENS REÇUS EN 2025

N° SI-LAV	COMMUNE	DATE	RÉSULTAT
25-05-07705	VIGEOIS	17/05	Absence de spécimen
25-08-00246	AYEN	02/08	<i>Aedes albopictus</i>
25-08-00981	PERPEZAC-LE-NOIR	07/08	<i>Aedes albopictus</i>
25-08-01090	AYEN	07/08	<i>Aedes albopictus</i>
25-08-01585	JUILLAC	09/08	<i>Aedes albopictus</i>
25-08-01775	FAVARS	10/08	<i>Aedes albopictus</i>
25-08-01841	ALBUSSAC	11/08	<i>Aedes albopictus</i>
25-08-03542	CHAMEYRAT	18/08	<i>Aedes albopictus</i>
25-08-04685	AYEN	23/08	<i>Aedes albopictus</i>
25-09-00603	BORT-LES-ORGUES	04/09	<i>Aedes albopictus</i>
25-09-01876	CHAMEYRAT	07/09	<i>Aedes albopictus</i>

ANNEXE 4 : LISTE DES COMMUNES COLONISÉES PAR *Aedes albopictus* ET DES DÉTECTIONS

COMMUNES COLONISÉES AVANT 2025			
ALLASSAC	DONZENAC	NAVES	SAINT-JULIEN-MAUMONT
ALTILLAC	ESTIVALS	NESPOULS	SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE
ARGENTAT	JUGEALS-NAZARETH	NOAILHAC	SAINT-VIANCE
ASTAILLAC	LA CHAPELLE-AUX-SAINTS	NOAILLES	SERILHAC
BEAULIEU-SUR-DORDOGNE	LAGLEYGEOLLE	NONARDS	SERVIERES-LE-CHATEAU
BILHAC	LAGUENNE-SUR-AVALOUZE	OBJAT	SIONIAC
BRANCEILLES	LANTEUIL	PERPEZAC-LE-BLANC	TUDEILS
BRIGNAC-LA-PLAINE	LARCHE	PUY-D'ARNAC	TULLE
BRIVE-LA-GAILLARDE	LE PESCHER	QUEYSSAC-LES-VIGNES	TURENNE
CHARTRIER-FERRIERE	LIGNEYRAC	SADROC	USSAC
CHASTEAX	LIOURDRES	SAILLAC	VARETZ
CHAUFFOUR-SUR-VELL	LISSAC-SUR-COUZE	SAINT-AULAIRE	VARS-SUR-ROSEIX
COLLONGES-LA-ROUGE	LOSTANGES	SAINT-BAZILE-DE-MEYSSAC	VEGENNES
COSNAC	MALEMORT-SUR-CORREZE	SAINT-CERNIN-DE-LARCHE	VITRAC-SUR-MONTANE
CUBLAC	MANSAC	SAINTE-FEREOLE	VOUTEZAC
CUREMONTE	MARCILLAC-LA-CROZE	SAINTE-FORTUNADE	YSSANDON

Communes classées colonisées durant l'année 2025 et motif de classement

COMMUNE	MOTIF DE COLONISATION
AYEN	3 signalements citoyens positifs distants de 500m
BEYNAT	2 pièges pondoirs positifs distants de 500m
CHAMEYRAT	2 signalements citoyens positifs distants de 500m en 2025
ÉGLETONS	2 pièges pondoirs positifs distants de 500m
LA CHAPELLE-AUX-BROCS	2 pièges pondoirs positifs distants de 500m
SEILHAC	2 pièges pondoirs positifs distants de 500m
VIGEOIS	2 pièges pondoirs positifs distants de 500m

Communes ayant fait l'objet d'une détection d'*Aedes albopictus* (non colonisées) en 2025

COMMUNE	MOTIF DE DÉTECTION
ALBUSSAC	1 signalement citoyen positif
BORT-LES-ORGUES	1 signalement citoyen positif
FAVARS	1 signalement citoyen positif
JUILLAC	1 signalement citoyen positif
PERPEZAC-LE-NOIR	1 signalement citoyen positif

ANNEXE 5 : LISTE DES ENQUÊTES ENTOMOLOGIQUES ET DES TRAITEMENTS RÉALISÉS EN 2025 AUTOUR DES CAS D'ARBOVIROSES IMPORTÉS

Enquêtes entomologiques

N° SILAV	N° ENQUÊTE	COMMUNE	DATE ALERTE	DATE ENQUÊTE	RÉSULTAT	REMARQUE	NOMBRE DE PIÈGES POUR L'ÉVALUATION
25-05-03141	1	JUGEALS-NAZARETH	07/05/2025	12/05/2025	NEGATIF	-	-
	4	BRIVE-LA-GAILLARDE	07/05/2025	12/05/2025	POSITIF	Présence de vecteur très faible - Traitement non recommandé Mesure de lutte larvicide	-
	5	BRIVE-LA-GAILLARDE	07/05/2025	12/05/2025	POSITIF	Présence de vecteur très faible - Traitement non recommandé	-
	6	LISSAC-SUR-COUZE	07/05/2025	12/05/2025	NEGATIF	-	-
25-05-04644	2	USSEL	12/05/2025	13/05/2025	NEGATIF	-	-
25-05-05452	2	SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	13/05/2025	14/05/2025	NEGATIF	-	-
25-05-11854	2	BORT-LES-ORGUES	28/05/2025	02/06/2025	NEGATIF	-	-
25-06-01763	1	TULLE	05/06/2025	11/06/2025	POSITIF	-	-
	10	NAVES	05/06/2025	11/06/2025	NEGATIF	-	-
	9	TULLE	05/06/2025	11/06/2025	NEGATIF	-	-
25-06-03355	1	LE PESCHER	16/06/2025	17/06/2025	POSITIF	Zone de traitement en agriculture biologique 13 pièges en zone d'exclusion	-
	5	BEYNAT	16/06/2025	17/06/2025	POSITIF	-	-

Traitements aduicides

N°SILAV	N°ENQUÊTE	COMMUNE	DATE	HEURES	SW (m)*	PS (m)*	AS (m)*	TRAITEMENT SPATIAL MOBILSTAR (m)	VOLUME AQUAK-OTHRINE (L)	QUANTITÉ DELTAMÉTHRINE (g)	VOLUME HARMONIX INSPYR (L)	QUANTITÉ PYRÈTHRE (g)
25-06-01763	1	TULLE	16 au 17 juin	22h30-23h53	158	0	0	1020	0.275	5.5	0	0
25-06-03355	1	LE PESCHER	23 au 24 juin	22h34-23h39	638	0	0	459	0.08	1.6	1.377	34.425
	5	BEYNAT	24 au 25 juin	23h58-00h59	212	0	0	626	0.184	3.68	0	0

ANNEXE 6 : LISTE DES ENQUÊTES ENTOMOLOGIQUES ET DES TRAITEMENTS RÉALISÉS EN 2025 AUTOUR DES CAS D'ARBOVIROSES AUTOCHTONES

Enquêtes entomologiques (en rouge : zones de transmission vectorielle probable ou avérée)

N°SILAV	N°ENQUETE	TYPE ZONE*	COMMUNE	DATE ALERTE	DATE ENQUÊTE	RÉSULTAT	REMARQUE	NOMBRE DE PIÈGES POUR L'ÉVALUATION
25-09-01987	1	ZTV	BRIVE-LA-GAILLARDE	8 sept.	-	TRAITEMENT SANS ENQUÊTE	Cas pris en charge par le CD17	-
	2	PAS	MALEMORT	8 sept.	-	TRAITEMENT SANS ENQUÊTE	Cas pris en charge par le CD17	-
	4	PAS	BRIVE-LA-GAILLARDE	8 sept.	-	TRAITEMENT SANS ENQUÊTE	Cas pris en charge par le CD17	-
25-09-02283	1	ZTV	BRIVE-LA-GAILLARDE	10 sept.	-	TRAITEMENT SANS ENQUÊTE	Cas pris en charge par le CD17	-
	3	PAS	BRIVE-LA-GAILLARDE	10 sept.	-	TRAITEMENT SANS ENQUÊTE	Cas pris en charge par le CD17	-
25-09-02841	1	ZTV	BRIVE-LA-GAILLARDE	15 sept.	-	TRAITEMENT SANS ENQUÊTE	Cas pris en charge par le CD17	-
25-09-03442	1	ZTV	BRIVE-LA-GAILLARDE	19 sept.	-	TRAITEMENT SANS ENQUÊTE	Cas pris en charge par le CD17	-
25-09-03891	1	ZTV	BRIVE-LA-GAILLARDE	24 sept.	-	TRAITEMENT SANS ENQUÊTE	Cas pris en charge par le CD17	-
	2	PAS	SAINT-VIANCE	24 sept.	-	TRAITEMENT SANS ENQUÊTE	Cas pris en charge par le CD17	-
25-09-03892	1	PAS	LARCHE	24 sept.	-	TRAITEMENT SANS ENQUÊTE	Cas pris en charge par le CD17	-
25-09-04182	1	ZTV	BRIVE-LA-GAILLARDE	25 sept.	-	TRAITEMENT SANS ENQUÊTE	Cas pris en charge par le CD17	-
	2	PAS	BRIVE-LA-GAILLARDE	25 sept.	-	TRAITEMENT SANS ENQUÊTE	Cas pris en charge par le CD17	-
25-09-04459	1	ZTV	BRIVE-LA-GAILLARDE	29 sept.	-	TRAITEMENT SANS ENQUÊTE	-	-
	4	PAS	BRIVE-LA-GAILLARDE	29 sept.	-	TRAITEMENT SANS ENQUÊTE	-	-
25-10-00541	1	ZTV	BRIVE-LA-GAILLARDE	6 oct.	-	TRAITEMENT SANS ENQUÊTE	Cas infirmé le 17/10/2025	-

*ZTV = zone de transmission vectorielle probable ou avérée PAS = Lieu de passage

Traitements aduicidés

ZONES DE TRANSMISSION VECTORIELLE PROBABLE OU AVÉRÉE

N°SILAV	N°ENQUÊTE	COMMUNE	N° TRAITEMENT	DATE	HEURES	SW (m)**	PS (m)**	AS (m)**	TRAITEMENT SPATIAL MOBILSTAR (m)	VOLUME AQUAK-OTHRINE (L)	QUANTITÉ DELTAMÉTHRINE (g)	VOLUME HARMONIX INSPYR (L)	QUANTITÉ PYRÈTHRE (g)
25-09-01987	1	BRIVE-LA-GAILLARDE	1	17 au 18 sept.	À partir de 23h00		300		4127	0,700	-	0	0
			2	22 au 23 sept.	À partir de 23h00	-		4127	0,700	-	0	0	
25-09-02283	1	BRIVE-LA-GAILLARDE	1	17 au 18 sept.	À partir de 23h45		418		3526	0,700	-	0	0
			2	22 au 23 sept.	À partir de 23h30	-		3526	0,700	-	0	0	
25-09-02841	1	BRIVE-LA-GAILLARDE	1	17 au 18 sept.	À partir de 22h50		326		3435	0,700	-	0	0
			2	22 au 23 sept.	À partir de 23h45	-		3435	0,700	-	0	0	
25-09-03442	1	BRIVE-LA-GAILLARDE	1	30 au 31 sept.	À partir de 23h31		0		10645	0,700	-	0	0
			2	3 au 4 oct.	À partir de 23h30	-		10645	0,700	-	0	0	
25-09-03891	1	BRIVE-LA-GAILLARDE	1	30 au 31 sept.	À partir de 23h45		0		4311	0,700	-	0	0
			2	3 au 4 oct.	À partir de 00h30	-		4311	0,700	-	0	0	
25-09-04182	1	BRIVE-LA-GAILLARDE	1	30 au 31 sept.	À partir de 23h50		0		6766	0,700	-	0	0
			2	3 au 4 oct.	À partir de 23h50	-		6766	0,700	-	0	0	
25-09-04459	1	BRIVE-LA-GAILLARDE	1	7 au 8 oct.	01h18-05h20	642	0	0	8386	2.177	43.54	0	0

			2	13 au 14 oct.	23h23-03h50	2131	0	0	6855	1.98	39.6	0	0
25-10-00541	1	BRIVE-LA-GAILLARDE	1	9 au 10 oct.	01h08-02h15	0	0	0	2297	0.574	11.48	0	0
			2	13 au 14 oct.	23h20-03h50	0	0	0	4782	1.196	23.92	0	0

LIEUX DE PASSAGE DES CAS AUTOCHTONES

N°SILAV	N°ENQUÊTE	COMMUNE	DATE	HEURES	SW (m)**	PS (m)**	AS (m)**	TRAITEMENT SPATIAL MOBILSTAR (m)	VOLUME AQUAK-OTHRINE (L)	QUANTITÉ DELTAMÉTHRINE (g)	VOLUME HARMONIX INSPYR (L)	QUANTITÉ PYRÉTHRE (g)
25-09-01987	2	MALEMORT	17 au 18 sept.	À partir de 23h00	0			1579	0.350	-	0	0
	4	BRIVE-LA-GAILLARDE	17 au 18 sept.	À partir de 23h07	-			1341	0.350	-	0	0
25-09-02283	3	BRIVE-LA-GAILLARDE	17 au 18 sept.	À partir de 00h31	0			1265	0.350	-	0	0
25-09-03891	2	SAINT-VIANCE	29 au 30 sept.	À partir de 23h19	-			466	0.350	-	0	0
25-09-03892	1	LARCHE	30 au 31 sept.	À partir de 23h41	0			1574	0.350	-	0	0
25-09-04182	2	BRIVE-LA-GAILLARDE	30 au 31 sept.	À partir de 22h22	-			1201	0.350	-	0	0
25-09-04459	4	BRIVE-LA-GAILLARDE	7 au 8 oct.	01h19-05h21	0	0	0	2542	0.636	12.72	0	0

**Traitement péri-domiciliaire : SW : Swingfog PS : Portastar AS : Atomiseur Stihl

Les informations des cas gérés par le CD17 (25-09-01987, 25-09-02283, 25-09-02841, 25-09-03442, 25-09-03891, 25-09-03892 et 25-09-04182) sont issues du SI-LAV.